



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue en huis clos au lieu extraordinaire du 230, rue du Collège, au bureau municipal, Lambton, le vendredi 14 octobre 2022 à 13 h15.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #3 - Roch Lachance
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Pierre Couture

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. Madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-10-306

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Autorisation de paiement # 2 Rang Saint-Joseph
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - SUJETS À DISCUTER

22-10-307

3.1 - Autorisation de paiement # 2 Rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE les travaux de réfection du rang Saint-Joseph sont présentement en cours;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Construction Abénakis inc. dépose la demande de

paiement no 2 pour les travaux réalisés;

ATTENDU QUE la demande de paiement totalise un montant de 1 480 014,08 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande de paiement, la firme WSP Canada inc. émet un avis favorable concernant les travaux complétés et recommande l'acceptation de la demande de paiement no 2;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la demande de paiement no 2, présentée par Construction Abénakis inc., pour la réfection du rang Saint-Joseph, au montant de 1 million quatre cent quatre-vingt mille et quatorze dollars et huit (1 480 014,08 \$) taxes incluses soit acceptée et payée.

QUE le montant soit prélevé à même le fonds général de la municipalité et que le remboursement du fonds général sera fait lors de la réception de la subvention consentie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

22-10-308

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 00 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

 

Ghislain Breton
Maire

Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.


Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Ghislain Breton
Maire